

51^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013
Texte du projet de loi – n° 235

SECONDE PARTIE

**MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DISPOSITIONS SPÉCIALES**

TITRE I^{ER}

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2013 –
CRÉDITS ET DÉCOUVERTS**

I. – CRÉDITS DES MISSIONS

Après l'article 71

Amendement n° 378 présenté par le Gouvernement.

Après l'article 71, insérer l'article suivant :

I. – Le I de l'article 19 de la loi n° 2007-1786 du 19 décembre 2007 de financement de la sécurité sociale pour 2008 est complété par les mots et une phrase ainsi rédigée : « , à la condition que l'organisme ait un effectif

inférieur à cinq cents salariés. Cet effectif est apprécié selon les mêmes modalités que celles définies pour l'application de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale. »

II. – Le présent article s'applique aux rémunérations versées à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 46
(précédemment réservé)

Il est ouvert aux ministres, pour 2013, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 390 916 117 185 € et de 395 371 039 655 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

ÉTAT B

(Article 46 du projet de loi)

**Répartition, par mission et programme, des crédits du
budget général**

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Travail et emploi	12 442 056 018	10 315 369 392
Accès et retour à l'emploi	7 810 670 627	5 703 586 880
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	3 732 872 041	3 750 309 101
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	78 565 757	78 815 818
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	819 947 593	782 657 593
<i>Dont titre 2</i>	<i>638 515 733</i>	<i>638 515 733</i>

Amendement n° 379 présenté par le Gouvernement.

Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0

Programmes	+	-
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	64 113	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	64 113	0
SOLDE	64 113	

Amendements identiques :

Amendement n° 143 présenté par M. Gille, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires sociales et n° 265 présenté par M. Cavard et les membres du groupe écologiste

Mission « Travail et emploi »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	20 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	20 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	10 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	10 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 288 présenté par M. Castaner.
Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	15 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	15 000 000

Programmes	+	-
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

Amendements identiques :

Amendements n° 145 présenté par M. Gille, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires sociales, n° 264 présenté par M. Cavard et les membres du groupe écologiste, n° 278 présenté par M. Gille et n° 286 présenté par M. Castaner.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	10 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	10 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 141 présenté par M. Gille, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires sociales.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	2 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	2 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

Amendements identiques :

Amendement n° 142 présenté par M. Gille, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires sociales et n° 287 présenté par M. Castaner.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	1 400 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	1 400 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0

Programmes	+	-
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	1 400 000	1 400 000
SOLDE	0	

Article 71
(précédemment réservé)

① I. – L'article L. 161-1-2 du code de la sécurité sociale est abrogé.

② II. – L'article L. 161-1-2 du code la sécurité sociale reste applicable aux revenus perçus au titre des périodes antérieures au 1^{er} janvier 2013.

Amendements identiques :

Amendements n° 102 présenté par Mme Louwagie, Mme Marianne Dubois, M. Mathis, M. Solère, M. Marc, M. Straumann, M. Darmanin, M. Lazaro, M. Tetart, M. Sermier, M. Poisson, M. Cinieri, M. Foulon, Mme Grosskost, M. Furst, M. Moudenc, M. Salen, M. Gorges, M. Luca, M. Philippe, M. Audibert Troin, M. Fasquelle, M. Perrut, Mme Fort, M. Terrot, M. Siré, Mme Nachury, M. Dhuicq, M. Gandolfi-Scheit, M. Morel-A-L'Huissier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Dassault, Mme Poletti, Mme Lacroute, M. Sturni et M. Reynès et n° 186 présenté par M. Aubert, Mme Dalloz, M. Suguenot, M. Censi, M. Verchère, M. Philippe Armand Martin, M. Marcangeli, M. Bonnot, Mme Genevard, M. Abad, M. Reiss, M. Decool, M. Heinrich, M. Christ, M. Vitel, M. Goujon, M. Douillet, M. Couve, M. Le Fur, M. Teissier et Mme Pons.

Supprimer cet article.

Article 48

Il est ouvert aux ministres, pour 2013, au titre des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 189 325 824 364 € et de 189 255 824 364 €, conformément à la répartition par compte donnée à l'état D annexé à la présente loi.

ÉTAT D

(Article 48 du projet de loi)

Répartition, par mission et programme, des crédits des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE

(en euros)

Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	825 000 000	825 000 000
Péréquation entre régions et compensation au titre du transfert du versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire	450 000 000	450 000 000
Contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage	360 000 000	360 000 000
Incitations financières en direction des entreprises respectant les quotas en alternance	15 000 000	15 000 000

Amendements identiques :

Amendement n° 144 présenté par M. Cherpion, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires sociales, n° 266 présenté par M. Cavard et les membres du groupe écologiste et n° 277 rectifié présenté par Mme Iborra, Mme Bouziane, M. Gille et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

Mission « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Péréquation entre régions et compensation au titre du transfert du versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire	0	0
Contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage	0	2 000 000
Incitations financières en direction des entreprises respectant les quotas en alternance	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000

Programmes	+	-
SOLDE		0

Annexes

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 8 novembre 2012, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 et qui a fait l'objet d'un vote de rejet, par le Sénat, au cours de sa séance du 07/11/2012.

Ce projet de loi, n° 347, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 8 novembre 2012, de MM. Gilles Carrez, Christian Eckert et Jean-Jacques Urvoas, une proposition de loi organique relative à la nomination des dirigeants de BPI-Groupe.

Cette proposition de loi organique, n° 349, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 8 novembre 2012, de M. Christian Eckert, un rapport, n° 346, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique relatif à la programmation et à la gouvernance des finances publiques.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 8 novembre 2012, de M. Jean-Yves Le Déaut, premier Vice-Président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport n° 348, établi au nom de cet office, sur les enjeux et perspectives de la politique spatiale européenne.

DÉPÔT DE RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le Président de l'Assemblée nationale a reçu, le 7 novembre 2012, de M. le Premier ministre, en application de l'article L. 101-1 du code de la construction et de l'habitation, le rapport sur la situation du logement en France en 2011.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le Président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre une lettre l'informant qu'il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire sur le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017.

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

La commission des affaires sociales a décidé de se saisir pour avis du projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (n° 344).

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

*COMITÉ DE PRÉFIGURATION DES
MODALITÉS D'INSTAURATION DU
PROFIL BIOLOGIQUE DES SPORTIFS
(1 poste à pourvoir)*

Le Président de l'Assemblée nationale a désigné, le 8 novembre 2012, Mme Brigitte Bourguignon.

*CONSEIL NATIONAL DE LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE
(1 poste à pourvoir)*

Le Président de l'Assemblée nationale a désigné, le 8 novembre 2012, M. Philippe Houillon, en remplacement de M. Olivier Marleix.

*CONSEIL NATIONAL POUR LE
DÉVELOPPEMENT, L'AMÉNAGEMENT ET LA
PROTECTION DE LA MONTAGNE
(2 postes à pourvoir)*

Le Président de l'Assemblée nationale a désigné, le 8 novembre 2012, Mme Béatrice Santais et M. Jean-Pierre Vigier.

CONVOCAION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence, constituée conformément à l'article 47 du Règlement, est convoquée pour le **mardi 13 novembre 2012 à 10 heures** dans les salons de la Présidence.

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

Transmissions

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communication du 7 novembre 2012

14512/12. – Décision du Conseil modifiant, en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur de la Central Bank of Ireland, la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales.

15390/12. – Proposition de décision du Conseil autorisant une coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières.

COM (2012) 624 FINAL. – Lettre rectificative n° 1 au projet de budget général 2013 – État des dépenses par section – Section III - Commission.

